

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - ACTION A - ISIN : **FR0000422859**

Compartiment de la SICAV PLUVALCA gérée par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bénéficiant d'une gestion dynamique, PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS a pour objectif d'obtenir à long terme une performance supérieure à l'indice de référence CAC Mid and Small, au travers d'une sélection de titres « stock picking ».

L'indicateur de référence est le CAC Mid and Small, calculé sur les cours de clôture de Bourse et dividendes réinvestis.

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

Afin de prendre en compte les opportunités et risques liés aux éléments extra-financiers des sociétés de l'univers, le fonds devra à tout moment afficher une note ESG moyenne supérieure à la moyenne de son univers d'investissement, une fois retirés les deux derniers déciles de l'univers, sur la base des notations d'un prestataire externe, d'après une méthodologie Best in Universe. La note du prestataire est modifiée de façon à forcer une pondération de 50% du pilier gouvernance, les autres piliers étant pondérés au prorata des 50% restants. Dans l'hypothèse où une société ne serait pas notée par le prestataire, le gérant peut procéder lui-même à la notation selon la même méthodologie. A tout moment, 10% du fonds maximum sera investi dans les sociétés non notées.

La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque dossier par les gérants. Les décisions d'investissement dépendent essentiellement de l'importance du potentiel d'appréciation mesurée par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif, du niveau de risque de l'investissement, tout en respectant le critère de sélectivité ESG. La gestion des risques est optimisée par la limitation de poids des petites et très petites valeurs à niveau de risque élevé et un grand nombre de lignes dans le portefeuille.

Dans le but de mieux appréhender les enjeux extra-financiers des sociétés, l'équipe de gestion dispose également d'un modèle ESG de notation interne, en sus du modèle externe, permettant de renforcer le dialogue avec les sociétés sur leurs enjeux de développement durable.

Le compartiment dispose du Label ISR de l'Etat français et correspond à l'article 8 du Règlement SFDR.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des petites capitalisations (Small Caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment investira essentiellement en valeurs mobilières françaises de petites et moyennes capitalisations. Elles sont choisies parmi tous les secteurs d'activité sans discrimination, à l'exception des secteurs du tabac et du charbon, tel que prévu dans la politique d'exclusion de la société de gestion.

PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS est investi en permanence à 75% minimum de l'actif net en actions éligibles au PEA et sera exposé, entre 60 % minimum et 110% maximum de l'actif net sur le marché des actions de toutes capitalisations de la zone euro dont 25% en actions de pays de la zone euro hors France.

Le compartiment pourra également investir sur le marché libre dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 40% de l'actif net en titres de taux de toutes notations à l'acquisition et en cours de vie dont 20% en titres de risque haut rendement dits « spéculatifs ».

Il pourra avoir recours aux obligations convertibles françaises dans la limite de 10% de l'actif net sans critère de notation.

Le compartiment peut être exposé jusqu'à 25% maximum de son actif net au risque de change.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment peut intervenir sur des contrats financiers et des titres intégrant des dérivés dans un but d'exposition aux risques actions et de taux, ainsi que de couverture sur les risques actions, de taux et de change.

Il peut également effectuer des emprunts d'espèces et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible → À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du compartiment. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du compartiment ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition aux marchés d'actions de petite et moyenne capitalisation, dont le marché peut être peu liquide et à forte volatilité et peut présenter un risque pour les investisseurs. Cette situation peut entraîner des variations de la valeur liquidative à la baisse ou à la hausse rapides et de forte amplitude. Le risque de perte en capital est donc élevé.

PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - ACTION A

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de techniques financières telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	1.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'ACTION A sur une année	
Frais courants	2.39%
Frais prélevés par l'ACTION A dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% au-delà de l'indice de référence CAC Mid and Small si la performance est positive 1.63% au titre de la dernière période de référence

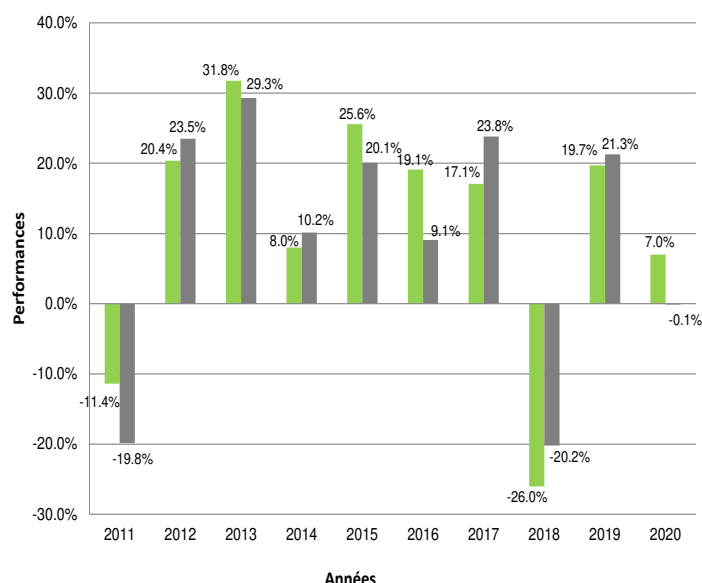
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à disposition sur le site internet www.arbevel.com, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

PERFORMANCES PASSES



PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - ACTION A

Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons nets réinvestis, elle est nette des frais de gestion directs et indirects et des frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice est calculée dividendes non réinvestis jusqu'au 31/12/2011, puis dividendes réinvestis à partir de 2012.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 15/09/2017

DATE DE CREATION DE L'ACTION A: 15/09/2017

Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP PLUVALCA France SMALL CAPS créé le 13 février 1998. La part A créée le 13 février 1998 devient la catégorie d'Action A.

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume – 75008 PARIS.- Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

REGIME FISCAL : Le compartiment est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres catégories d'actions définies dans le prospectus.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D' ACTIONS : FINANCIERE ARBEVEL

Le compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/10/2021.